

CSAL du 21 septembre 2023

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

La rentrée 2023 se déroule dans un contexte d'explosion des inégalités, d'inflation continue, d'augmentation des prix des produits de 1ère nécessité, de l'électricité, l'alimentation (18 % en 1 an et demi), de l'essence et de baisse des salaires réels qui, selon les prévisions de la dernière note de conjoncture de l'INSEE, va continuer tout au long de l'année. Cette rentrée marque aussi l'application de la contre-réforme des retraites et de l'âge légal de départ à 64 ans. La situation pour la majorité des salariés, des retraités et des plus précaires va donc s'aggraver.

Dans ce contexte, la question de la répartition des richesses, de la justice fiscale, de la justice sociale et environnementale, des moyens alloués aux services publics et des salaires est plus que jamais d'actualité.

Alors que l'inflation dans notre pays varie entre 5 et 6 %, la valeur du point d'indice n'a évolué que de 1,5 % au 1^{er} juillet. Quelques ridicules points d'indices ont été octroyés pour les «bas de carrière» et bien évidemment le néant pour tous les autres cette année. Parmi les clopinettes annoncées le 12 juin dernier au titre de la revalorisation salariale des fonctionnaires, figurait notamment une prime pouvoir d'achat de 300 € à 800 €. Si une prime exceptionnelle est a priori toujours bienvenue, le compte n'y est doublement pas : ni quantitativement, car il faudrait significativement augmenter les rémunérations pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies depuis 20 ans (et singulièrement ces 2 dernières années); ni qualitativement au regard des diverses restrictions touchant cette prime.

Au regard de l'engagement sans faille des agents ces dernières années, des réorganisations ou autres réformes en cours et à l'heure où la DGFIP souhaite renforcer son attractivité, il semble plus que jamais nécessaire d'être réellement et sérieusement à l'écoute des agents et de leurs représentants. Il est grand temps que la reconnaissance de la technicité de tous les agents de la DGFIP, notamment de ceux chargés du contrôle fiscal ou de la programmation du contrôle fiscal soit prise en considération en terme de rémunération, de promotion et de carrière.

S'agissant de la rémunération :

Solidaires Finances Publiques revendique une véritable augmentation de la valeur du point d'indice et son indexation sur l'inflation ainsi que :

- la revalorisation à 200 € mensuels avec application du taux normal de pension civile de l'indemnité mensu elle de technicité (inchangée depuis 2017) ;
- la revalorisation de la valeur du point d'ACF (inchangée depuis 2009);
- l'attribution de 40 points d'ACF pour l'ensemble des personnels ;
- la revalorisation de la prime de rendement (inchangée depuis 2017);
- le refus de tout dispositif de rémunération au mérite y compris pour les cadres intermédiaires;
- la revalorisation à 50 € mensuels et le déplafonnement de l'allocation journalière forfaitaire de télétravail ;
- la revalorisation substancielle des remboursements de frais ;
- l'adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFIP.

S'agissant des promotions internes et des carrières :

Dans sa charge et sa complexité, le travail ne cesse d'évoluer et les agents ne cessent de s'adapter aux évolutions législatives, technologiques et organisationnelles. Selon les résultats de l'observatoire interne 2022, 67 % d'entre eux estiment que les possibilités d'avancement et de promotion sont insatisfaisantes. Il est grand temps de les écouter et de leur offrir de réelles perspectives d'évolution.

S'agissant des réformes en cours et des suites données au pompeux (mais très flou) Cadre d'Objectifs et de Moyens, dont notre direction, à la faveur d'un nouveau tour de passe-passe a réussi à préserver l'acronyme à défaut d'en garantir la substance (un volet budgétaire dédié) :

Nous pensons essentiel que notre administration, nationalement et localement, fasse oeuvre de transparence, mais laisse également des marges pour qu'un véritable dialogue local s'instaure. Le COM évoque un chantier de réorganisation du contrôle fiscal en « optimisant les moyens, les outils et les structures ». A cet égard, il ne vous aura pas échappé qu'une DRFIP voisine a d'ores et déjà dressé et transmis aux organisations syndicales sa feuille de route du COM. Quelles marges de manœuvre ont les directions locales ? Qui pilote ? Qui coordonne ? Qu'en est-il à la DIRCOFI Sud-Pyrénées ? Des orientations prioritaires ont-elles été dégagées ?

S'agissant des emplois :

Nous écrivions, il y a à peine un an : « le ton léger, décontracté voire enjoué, utilisé depuis des années au gré des différentes publications, tout comme l'autosatisfaction affichée par les ministres et le directeur général percutent la réalité et participent à l'érosion de la motivation. L'usage immodéré d'un langage managérial qui se voit comme pragmatique alors qu'il est idéologique, enferme la pensée, dégrade profondément le climat social et in fine produit du mal être. Aujourd'hui il n'est plus possible de considérer que ces choix sémantiques et ces narrations ne sont pas opérés en conscience... »

Le millésime 2023 se révèle particulièrement abouti. Après le CSAM du 6 juillet et suite au plan anti-fraude, le ministre a annoncé qu'en 2024, au lieu de 450 suppressions d'emplois au ministère, il n'y en aurait « que » 200. Basculement surréaliste ? Stratégie langagière de haut vol ? L'organe de communication interne est formel : ce sera 250 « créations » d'emplois pour 2024 (précision faite que le volet global de 3 000 suppressions d'emplois annoncées sur la période 2023/2027 n'est à ce stade, pas revu à la baisse).

Par ailleurs, le financement des 1 500 postes pour la lutte contre la fraude fiscale se fera dans une enveloppe négative : il s'agira dans les faits, de redéploiements à l'intérieur de la DGFiP. Ajoutons qu'à l'issue des mouvements nationaux, les soldes réels d'emplois dans les directions nationales et spécialisées du contrôle fiscal sont largement négatifs.

A ces postes non pourvus et/ou emplois supprimés, s'ajoute désormais la situation problématique des chefs de brigade contraints d'assurer l'intérim de leurs collègues sur des périodes qui s'intensifient de manière préoccupante.

C'est dans ce climat d'absence de visibilité, de baisse constante des moyens et d'alourdissement des charges que la Direction Générale, probablement animée par la volonté de renforcer le moral des troupes a choisi de publier et de commenter les BO relatifs aux sanctions disciplinaires des années 2021 et 2022.

Pour Solidaires Finances Publiques, le principe de la sanction en cas de faute ne pose aucun problème dans la mesure où il fait partie intégrante du statut. Mais il doit impérativement être assorti de 2 dispositions : informer sur les risques encourus et les voies de recours, en amont de toute sanction; mais également adapter les sanctions et les proportionner à chaque situation *pour qu'elles puissent être comprises et acceptées*.

S'il est tout à fait légitime que l'administration mette en garde les collègues sur les sanctions possibles en cas de manquement à leurs obligations déontologiques, elle doit le faire dans un climat de confiance, de transparence, de justesse et d'équité et inversement, tout mettre en œuvre pour assurer la protection des personnels lorsque cela est nécessaire.

Force est de constater que si les attendus de l'administration auprès des agents sont bien clairs, les réponses apportées, de l'avis général, le sont beaucoup moins.

Concernant cette instance, les représentants élus de Solidaires Finances Publiques réitèrent fermement leur demande de mise en place d'un calendrier des réunions des divers comités sociaux intégrant un temps suffisant de préparation pour les membres y participant, afin de permettre un dialogue social plus qualitatif.

Pour Solidaires Finances Publiques, il est fondamental que les documents abordés lors des réunions soient transmis beaucoup plus en amont desdites réunions.

Pour Solidaires Finances Publiques, il est également nécessaire que les travaux soient équilibrés. Nous sommes convoqués aujourd'hui sur un ordre du jour dont la densité semble inversement proportionnelle aux sujets abordés ci-avant, et par ailleurs sans commune mesure avec celui de l'instance du 4 octobre qui sera réunie en formation spécialisée. Nous pensons qu'il est nécessaire de porter aux débats la programmation annuelle de nos travaux.

Enfin, pour Solidaires Finances Publiques, il est inacceptable que le règlement intérieur régissant le déroulement des comités sociaux n'ait toujours pas été rédigé alors que ces instances de dialogue social se réunissent depuis le 1er janvier de cette année. La communication de ce dernier annoncée en début d'année, puis repoussée fin mai, était prévue pour l'automne. Nous y sommes...